

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 23 février 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2011-159-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-160-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-161-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 FÉVRIER 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 février 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-162-REC AJOUT D'UN USAGE / 3445, MONTÉE GAGNON / M. ARGEO PATULLI

ATTENDU le dépôt d'une demande de conversion commerciale de la propriété située au 3445, montée Gagnon;

ATTENDU les orientations établies dans le plan d'urbanisme pour le secteur de la montée Gagnon;

ATTENDU les caractéristiques du site ainsi que l'état de la propriété;

ATTENDU QUE la demande s'inscrit dans l'optique d'accroître les activités commerciales non disponibles dans le secteur immédiat;

ATTENDU QU'il est requis d'imposer des normes spécifiques pour encadrer les activités extérieures d'une pépinière afin de restreindre les impacts négatifs dans le domaine public et sur les propriétés voisines;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-01-20/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande d'ajout d'un usage pour le 3445, montée Gagnon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil:

- d'accepter la demande de modification au zonage formulée par M. Argeo Patulli pour la propriété située au 3445, montée Gagnon à l'effet de reconnaître son commerce de pépinière comme usage permis;
- de mandater la Direction du greffe et affaires juridiques pour préparer les projets de modification à la réglementation d'urbanisme recherchant les attentes suivantes: d'ajuster le plan d'urbanisme découlant de la création d'un pôle commercial à l'intersection de la montée Gagnon et de la route 335, d'introduire des règles particulières pour l'aménagement et l'opération des activités extérieures d'une pépinière, d'inclure l'usage de pépinière dans la future zone commerciale et d'appliquer des règles conditionnelles à l'usage pépinière.

**CE-2011-163-REC SUIVI / DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE
POUR L'USAGE COMMERCIAL / MONTÉE GAGNON /
SOBEYS**

ATTENDU le dépôt d'une demande de création d'une nouvelle zone commerciale de la propriété située à l'intersection de la montée Gagnon et de la route 335 par le groupe Sobeys;

ATTENDU les orientations établies dans le plan d'urbanisme pour le secteur de la montée Gagnon et du rang Saint François;

ATTENDU les caractéristiques du site;

ATTENDU les études produites exposant le potentiel dans l'offre commerciale découlant des nouveaux projets résidentiels dans le secteur;

ATTENDU le dépôt d'un plan concept faisant état de la localisation d'un magasin d'alimentation et d'une pharmacie;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-01-20/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de changement de zonage pour un usage commercial sur la montée Gagnon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil:

- d'accepter la demande de modification au zonage formulée par le groupe Sobeys à l'égard de la propriété située au sud de l'intersection de la montée Gagnon et de la route 335 pour la création d'une zone commerciale, sous réserve du dépôt par Sobeys d'une étude de circulation;
 - de mandater la Direction du greffe et affaires juridiques pour préparer les projets de modification à la réglementation d'urbanisme recherchant les attentes suivantes: d'ajuster le plan d'urbanisme découlant de la création d'un pôle commercial à l'intersection de la montée Gagnon et de la route 335, d'introduire des normes particulières pour les usages commerciaux exposés par le demandeur tout en précisant aucun sans poste d'essence ;
 - de mandater le CCDM à une évaluation en parallèle à la procédure de modification règlementaire des ouvrages et des obligations financières requises pour un aménagement fonctionnel et sécuritaire du site (piétons et voitures) sur la montée Gagnon et la rue Marie-Josée.
-

**CE-2011-164-DEC PROJET : LUTTE À LA CHALEUR ACCABLANTE :
NATURE ET FRAÎCHEUR POUR DES VILLES EN
SANTÉ / NATURE QUÉBEC**

ATTENDU QUE Nature Québec a obtenu une subvention du gouvernement du Québec pour développer des outils et des guides à l'intention des municipalités pour lutter contre les îlots de chaleur ;

ATTENDU QUE Nature Québec a approché la Ville de Terrebonne afin de collaborer à la réalisation de ces outils, à l'instar des villes de Québec, Trois-Rivières, Drummondville et Boucherville ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est disposée à collaborer, à l'intérieur des limites de ses ressources, à élaborer un plan d'action de lutte aux îlots de chaleur ;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville demandée par Nature Québec n'excédera pas 10 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que la Ville de Terrebonne collabore avec Nature Québec dans le cadre du projet « *Lutte à la chaleur accablante : nature et fraîcheur pour des villes en santé* ».

Que la Direction générale soit et est autorisée à participer à l'élaboration des outils proposés.

Que soit alloué un montant de 10 000\$ comme contribution au projet, et ce, sur présentation de pièces justificatives. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0034 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-165-DEC RÉVISION DE LA FONCTION APPROVISIONNEMENT

ATTENDU QUE lors de la mise en place de la structure de la nouvelle Ville en 2001, la fonction approvisionnement était intégrée au Module administration et finances ;

ATTENDU QU'en 2002 le service de l'approvisionnement fut transféré au Module de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la croissance importante de la Ville, de l'augmentation constante et de la complexité des demandes d'appels d'offres et finalement des modifications législatives récentes, il est opportun de revoir l'ensemble de la fonction approvisionnement de la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que la Direction générale soit et est autorisée à revoir l'ensemble de la fonction approvisionnement afin de s'assurer de l'efficacité de cette dernière en tenant compte de l'ensemble des changements législatifs récents et afin d'assurer pour l'avenir la poursuite d'une gestion performante des approvisionnements de la Ville.

**CE-2011-166-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 845 923,45\$ préparée le 17 février 2011.
-

**CE-2011-167-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 16 101,97\$ préparée le 16 février 2011.

**CE-2011-168-REC RÉVISION SALARIALE / PERSONNEL
SURNUMÉRAIRE NON SYNDIQUÉ / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les fonctions de coordonnateur responsable et coordonnateur événements spéciaux sont visées par la Loi sur l'équité salariale ;

ATTENDU QUE ces fonctions n'ont pas été évaluées à l'occasion de l'exercice d'équité salariale effectuée initialement puisqu'elles n'existaient pas à la date à laquelle l'exercice se référait ;

ATTENDU QUE l'évaluation effectuée maintenant sur la base de la méthodologie utilisée dans le cadre de l'exercice initial, propose les correctifs apparaissant à l'annexe A jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE les évaluations des fonctions suivantes ont aussi été révisées afin de conserver la relativité historique existante dans la même catégorie de fonctions :

Coordonnateur aspirant moniteur
Moniteur responsable camp de jour
Moniteur responsable service de garde
Moniteur polyvalent
Moniteur service de garde
Soutien technique camp de jour
Agent de soutien à l'intégration et agent d'intégration
Moniteur adolescent

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'entériner la révision des taux de salaire des fonctions apparaissant en annexe de la présente résolution avec effet au 1^{er} janvier 2011.

**CE-2011-169-DEC SOUMISSION / ACHAT DE TROIS (3) FORD CROWN
VICTORIA POUR LA DIRECTION DE LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de trois (3) Ford Crown Victoria pour la Direction de la police (SOU-2011-004);

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 janvier 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 février 2011 à 11 h 06, à savoir :

Jacques Olivier Ford inc.	97 569,92\$
P.E. Boisvert Auto ltée	98 718,29\$
Des Laurentides Ford inc.	102 426,55\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Jacques Olivier Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **JACQUES OLIVIER FORD INC.**, datée du 9 février 2011, pour l'achat de trois (3) Ford Crown Victoria pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 85 644\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0030 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-170-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UNE CAMIONNETTE FORD F-250 SUPER DUTY 4 X 4 A CABINE SIX (6) PLACES POUR LA DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une (1) camionnette Ford F-250 Super Duty 4 X 4 à cabine six (6) places pour la Direction de la police (SOU-2011-017);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 15 février 2011 à 11 h 09, à savoir :

Albi Ford Lincoln Joliette inc.	39 526,28\$
Terrebonne Ford inc.	39 873,16\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Albi Ford Lincoln Joliette inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 février 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC.**, datée du 15 février 2011, pour l'achat d'une (1) camionnette Ford F-250 Super Duty 4 X 4 à cabine six (6) places pour la Direction de la police, le tout pour un montant de 34 695\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0032 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-171-DEC BARRAGE / BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE-DES-MOULINS / LOI SUR LA SÉCURITÉ DES BARRAGES

ATTENDU la lettre datée du 15 juillet 2010 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Centre d'expertise hydrique, avisant la Ville de Terrebonne que le barrage de la bibliothèque de l'Île-des-Moulins est maintenant assujettie à la *Loi sur la sécurité des barrages* ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit s'assurer que l'exploitation de ce barrage respecte les normes de sécurité prévues par la Loi, et ce, en fonction de la catégorie qui lui a été attribué ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif nomme MM. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, et Yannick Venne, chef de service support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire, comme étant les responsables autorisés à représenter et à signer tous les documents relatifs à l'application de la *Loi sur la sécurité des barrages*.

**CE-2011-172-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UN DÉMONTE PNEU
ARTIGLIO 50**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'acquisition d'un démonte pneu Artiglio 50;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

L'outimobile inc.	20 083,83\$
Jos St-Mars Montréal (1978) Itée	20 303,71\$
Distribution F. Girard inc.	20 631,81\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'outimobile inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 février 2011 de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à la Direction de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **L'OUTIMOBILE INC.**, datée du 10 février 2011, pour l'acquisition d'un démonte pneu Artiglio 50, le tout pour un montant de 17 629\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0033 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-173-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / RÉALIGNEMENT /
RUE SAINT-SACREMENT / BORDURE EN GRANITE
ET UTILITÉS PUBLIQUES**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 478-09-2009 adoptée le 14 septembre 2009 acceptant la soumission de la compagnie CJRB inc. pour :

- les travaux d'infrastructures et de chaussée de la rue Saint-Sacrement, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Gédéon-M.-Prévost ;
- les travaux de remplacement de l'aqueduc existant et la réfection de la chaussée de la rue Saint-Sacrement, entre le boulevard des Seigneurs et la rue du Curé-Comtois ;
- les travaux de remplacement de deux (2) chambres de vannes existantes dans le boulevard des Seigneurs;

pour un montant de 948 450\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté des ordres de changement numéros :

- 14 pour un montant de 6 754,74\$ (taxes en sus) ;
- 15 pour un montant de 35 111,35\$ (taxes en sus) ;
- 16 pour un montant de 39 811,55\$ (taxes en sus) ;
- 17 pour un montant de 108 468,30\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU l'opinion juridique de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, datée du 9 février 2011 (OP-2011-05) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les ordres de changement émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 190 145,94\$ (taxes en sus) à la compagnie CJRB inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 429. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0021 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-174-DEC PROTOCOLE / INFRASTRUCTURES / RUES
GUILLEMETTE ET LÉO / NOUVELLES SERVITUDES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2005-990-DEC autorisant le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec la compagnie Blouin Aluminium inc. (M. Claude Blouin) concernant des travaux municipaux sur les rues Guillemette et Léo pour desservir dix (10) terrains ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés en 2007 à l'exception de l'extrémité de la rue Léo ;

ATTENDU QUE le promoteur a décidé de terminer les travaux de la rue Léo en concordance avec les travaux de la ressource intermédiaire ;

ATTENDU QUE certaines servitudes ont été modifiées comparativement aux plans initiaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, adjoint au directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif accepte le nouveau plan de servitude montré au plan préparé par la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés.

**CE-2011-175-DEC SOUMISSION / DÉMOLITION DU 3355, RUE
LAMOthe**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la démolition du 3355, rue Lamothe (SOU-2010-155);

ATTENDU le jugement rendu le 29 octobre 2010 à la Cour supérieure par la juge Danielle Turcotte;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 décembre 2010, à savoir :

3093-4459 Québec inc. / f.a.s.r.s. Sablière Jean Villeneuve	11 180,27\$
R. Lacombe & Frères Démolition inc.	12 416,25\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 3093-4459 Québec inc. / f.a.s.r.s. Sablière Jean Villeneuve s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 décembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte la soumission de la compagnie **3093-4459 QUÉBEC INC. / F.A.S.R.S. SABLIERE JEAN VILLENEUVE**, datée du 21 décembre 2010, pour la démolition du 3355, rue Lamothe, le tout pour un montant de 9 905\$ (taxes en sus) qui devra être assimilé à une taxe foncière recouvrable. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0045 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0044, soumis par le trésorier, au montant de 26 747\$, du poste budgétaire numéro 1-01-148-30-015 au poste budgétaire numéro 1-02-470-00-522, soit accepté.

**CE-2011-176-DEC SOUMISSION / DÉMOLITION DU 5060, RUE DU
JALON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour la démolition du 5060, rue du Jalon (SOU-2010-151);

ATTENDU le jugement rendu le 24 septembre 2010 à la Cour supérieure par le juge Benoit Émery, J.C.S.;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 21 décembre 2010, à savoir :

R. Lacombe & Frères Démolition inc.	16 536,19\$
3093-4459 Québec inc. / f.a.s.r.s. Sablière Jean Villeneuve	18 065,65\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie R. Lacombe & Frères Démolition inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 décembre 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif accepte la soumission de la compagnie **R. LACOMBE & FRÈRES DÉMOLITION INC.**, datée du 15 décembre 2010, pour la démolition du 5060, rue du Jalon, le tout pour un montant de 14 650\$ (taxes en sus) qui devra être assimilé à une taxe foncière recouvrable. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0046 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0044, soumis par le trésorier, au montant de 26 747\$, du poste budgétaire numéro 1-01-148-30-015 au poste budgétaire numéro 1-02-470-00-522, soit accepté.

**CE-2011-177-DEC CHOIX DU CONSEIL / CONTRIBUTION POUR FINS
DE PARC ET RÉSEAU CYCLABLE / 9216-2197
QUÉBEC INC. (GROUPE GRILLI)**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'approbation du projet de lotissement, le promoteur doit s'engager à céder une contribution en parc selon la forme souhaitée par le Conseil ;

ATTENDU QUE suivant le dépôt des plans, la compagnie 9216-2197 Québec inc. (Groupe Grilli) a l'obligation de céder une superficie de 79 995,12 m² en parc ;

ATTENDU QUE le présent projet s'inscrit dans le PDDDCCT ;

ATTENDU QU'il est requis également de convenir de l'établissement du réseau cyclable, composante essentielle dans le transport actif du PDDDCCT ;

ATTENDU également requis de préciser le déplacement du réseau actuel d'une section de la TransTerrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, qu'il soit convenu avec le promoteur la cession en terrain pour compenser la contribution en parc de 79 995,12 m² et/ou la signature d'une promesse comportant des garanties et servitudes légales appropriées.

Qu'il soit convenu la cession d'un nouveau réseau de la piste cyclable à titre gratuit, et ce, conformément aux attentes du PDDDCCT visant le transport actif et compte tenu des obligations de relocalisation de la piste actuelle.

**CE-2011-178-DEC DEMANDE DE FINANCEMENT / MINISTÈRE DE LA
FAMILLE ET DES AÎNÉS / MISE À JOUR DE LA
POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DU PLAN
D'ACTION**

ATTENDU QU'en novembre 2009, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) lançait la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), intégrée à son Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

ATTENDU QU'en décembre 2010, la Ville de Terrebonne déposait une demande de soutien financier d'un montant de 50 000\$ auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin de réaliser la démarche MADA menant à l'élaboration d'un plan d'action ;

ATTENDU QU'une nouvelle demande de soutien financier pourrait être déposée auprès dudit ministère, et ce, pour la mise à jour de la politique familiale permettant ainsi à la Ville de mener simultanément les deux (2) démarches en faveur de familles et des aînés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à présenter une demande de financement pour la réalisation de la démarche de mise à jour de la Politique familiale municipale et la démarche MADA.

Que M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'aide financière et le protocole d'entente relatifs à la mise à jour de la politique familiale municipale et à la réalisation de la démarche MADA.

Que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin de suivre ladite démarche.

**CE-2011-179-DEC OFFRE DE SERVICES / SOUTIEN TECHNIQUE SUR
LES LOGICIELS DE GESTION DE BASE DE
DONNÉES ORACLE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter l'offre de services de la firme Oracle pour le soutien technique sur les logiciels de gestion de base de données Oracle pour la période du 15 mai 2011 au 14 mai 2012, le tout pour un montant n'excédant pas 30 737,77\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-132-00-516. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0027 émis par le trésorier est joint à la présente. (Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3 de la L.C.V.).

CE-2011-180-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h35.

Vice-président

Assistant-secrétaire